

Les différents aménagements cyclables



Tous les aménagements cités sont interdits aux 2 roues motorisés (sauf arrêté contraire et mise en place d'un pictogramme cyclomoteur).



Voie verte

Voie séparée de la chaussée générale ouverte aussi bien aux cyclistes qu'aux piétons.

Piste cyclable

Voie exclusivement réservée à la circulation des cyclistes et séparée de la chaussée générale.



Bande cyclable

Voie sur chaussée, exclusivement réservée aux cycles et délimitée par une ligne discontinue.



Couloir-bus

Certains couloirs de bus sont autorisés à la circulation des vélos. Un panneau « vélo » est dans ce cas apposé.



Double-sens cyclable

voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des vélos.



Zone de rencontre & Aire piétonne

Ces zones de circulation apaisée sont ouvertes aux cyclistes mais le piéton reste prioritaire. Sur une aire piétonne, le vélo doit circuler au pas. Il peut être interdit mais un arrêté et une signalisation le précisent dans ce cas.



Le plan Vélo +

La mobilité constitue, aujourd'hui, un des principaux enjeux de qualité de vie pour les habitants d'une agglomération et plus particulièrement sur un territoire concerné par la qualité de l'air. C'est pourquoi, depuis ces dernières années, la Communauté urbaine de Dunkerque en a fait une de ses priorités.

Adopté en avril 2021 suite au débat « Ville à vélo », le Plan Vélo + vise à doubler la part du vélo dans le Dunkerquois d'ici à 2025. Il met aussi l'accent sur la création de nouvelles liaisons vélo avec la volonté de mieux relier les communes périphériques et d'améliorer les continuités nord/sud. Un programme spécifique y est d'ailleurs consacré.

Le Plan Vélo + intègre également des solutions adaptées et diversifiées en matière de stationnement vélo. De manière plus générale, il prévoit de développer une offre de services performante tant pour acquérir, entretenir et réparer son vélo que pour renforcer la culture vélo en s'associant avec les forces vives du territoire et les associations.

Partie intégrante du programme Eco-Gagnant mis en place par la Communauté urbaine de Dunkerque dans le domaine de la mobilité, le Plan Vélo + incite au changement de comportement du citoyen en faveur de l'environnement tout en gagnant du pouvoir d'achat.



Pour en savoir plus

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr
www.droitauvelo.org
www.cerema.fr



Bien circuler à vélo en ville

Prenez votre place

Au-delà de 8 ans, il est interdit de circuler à vélo sur les trottoirs.

Constat

Sur la chaussée (avec ou sans bande cyclable), les cyclistes ont tendance à rouler trop près des voitures en stationnement afin de faciliter le doublement des voitures qui les suivent.

Problème

La voiture qui double a dans ce cas tendance à serrer le cycliste.

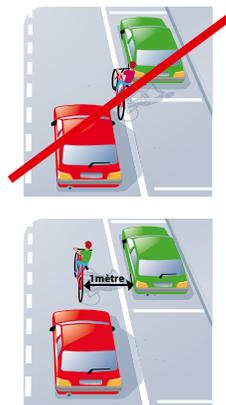
Préconisation

Ne vous serrez pas inutilement sur la droite, vous devez prendre la place à laquelle vous avez droit.

Roulez à 1 mètre des voitures en stationnement, que l'aménagement soit marqué au sol ou non.

Avantages

Vous anticipez mieux les ouvertures de portières et les imprévus (piéton traversant entre 2 voitures par exemple). Les voitures vous identifient davantage et vous doubleront quand cela sera possible.



Maintenez votre trajectoire

Constat

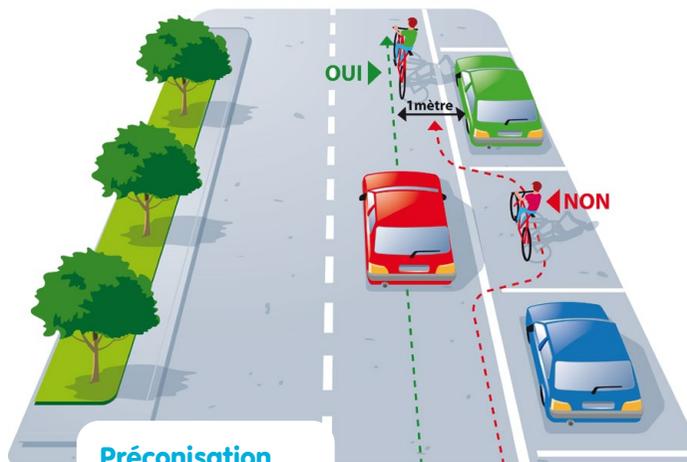
Afin de se sentir plus en sécurité, les cyclistes utilisent parfois les zones de stationnement automobile pour circuler.

Problème

Votre trajectoire n'est pas lisible pour les autres usagers de la route.

Sorti de la voie de circulation, vous n'êtes plus prioritaire.

Plus vous vous faites discret, moins l'automobiliste vous voit.



Préconisation

Restez sur la voie de circulation, même si les zones de stationnement sont libres.

Avantages

Vous êtes toujours visible des autres usagers de la route. Votre trajectoire est claire et vous restez prioritaire sur votre voie de circulation.

Anticipez vos changements de directions

Pour tourner à gauche

Repérez les mouvements des autres usagers de la route (piéton, cycliste, automobiliste ...), qu'ils soient devant ou derrière vous.

En amont, signalez votre intention de tourner en **tendant votre bras** dans la direction souhaitée.

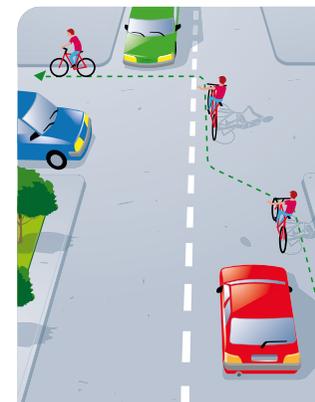
Retournez-vous pour vous assurer que d'autres véhicules ne sont pas en train de vous dépasser. Établissez un contact visuel avec eux. Pour tourner à gauche, **changez progressivement** de direction en gardant votre bras tendu.

Ne forcez pas le passage, même si vous êtes prioritaire.

Dans un giratoire

N'hésitez pas à rouler au milieu de la voie de circulation (celle de droite en cas de giratoire à plusieurs voies).

En cas de difficulté (appréhension, forte circulation...), vous pouvez utiliser les passages piétons en mettant pied à terre (se positionner sur le trottoir avant de traverser).



ATTENTION CAMION !

Son champ de vision est limité, les angles morts sont nombreux : il ne vous voit pas forcément.

Ne jamais s'arrêter le long d'un camion ou d'un bus.

Ne jamais dépasser un camion ou un bus par la droite ou à l'approche d'un carrefour, même si vous êtes sur un aménagement cyclable. Restez derrière lui, à bonne distance.

Si possible, établissez un contact visuel avec le chauffeur : si vous le voyez, il peut aussi vous voir !



#DK Mobilité

Politique transport et mobilité



Bien
circuler
à vélo
en ville



Le plan Vélo +

La mobilité constitue, aujourd'hui, un des principaux enjeux de qualité de vie pour les habitants d'une agglomération et plus particulièrement sur un territoire concerné par la qualité de l'air. C'est pourquoi, depuis ces dernières années, la Communauté urbaine de Dunkerque en a fait une de ses priorités.

Adopté en avril 2021 suite au débat « Ville à vélo », le Plan Vélo + vise à doubler la part du vélo dans le Dunkerquois d'ici à 2025. Il met aussi l'accent sur la création de nouvelles liaisons vélo avec la volonté de mieux relier les communes périphériques et d'améliorer les continuités nord/sud. Un programme spécifique y est d'ailleurs consacré.

Le Plan Vélo + intègre également des solutions adaptées et diversifiées en matière de stationnement vélo. De manière plus générale, il prévoit de développer une offre de services performante tant pour acquérir, entretenir et réparer son vélo que pour renforcer la culture vélo en s'associant avec les forces vives du territoire et les associations.

Partie intégrante du programme Eco-Gagnant mis en place par la Communauté urbaine de Dunkerque dans le domaine de la mobilité, le Plan Vélo + incite au changement de comportement du citoyen en faveur de l'environnement tout en gagnant du pouvoir d'achat.



Pour en savoir plus

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

www.droitauvelo.org

www.cerema.fr



Les différents aménagements cyclables



Tous les aménagements cités sont interdits aux 2 roues motorisés (sauf arrêté contraire et mise en place d'un pictogramme cyclomoteur).



Voie verte

Voie séparée de la chaussée générale ouverte aussi bien aux cyclistes qu'aux piétons.

Piste cyclable

Voie exclusivement réservée à la circulation des cyclistes et séparée de la chaussée générale.



OBLIGATOIRE



PRÉCONISÉ

Bande cyclable

Voie sur chaussée, exclusivement réservée aux cycles et délimitée par une ligne discontinue.



Couloir-bus

Certains couloirs de bus sont autorisés à la circulation des vélos. Un panneau « vélo » est dans ce cas apposé.

Double-sens cyclable

voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des vélos.



Zone de rencontre & Aire piétonne

Ces zones de circulation apaisée sont ouvertes aux cyclistes mais le piéton reste prioritaire. Sur une aire piétonne, le vélo doit circuler au pas. Il peut être interdit mais un arrêté et une signalisation le précisent dans ce cas.



Prenez votre place

Au-delà de 8 ans, il est interdit de circuler à vélo sur les trottoirs.

Constat

Sur la chaussée (avec ou sans bande cyclable), les cyclistes ont tendance à rouler trop près des voitures en stationnement afin de faciliter le doublement des voitures qui les suivent.

Problème

La voiture qui double a dans ce cas tendance à serrer le cycliste.

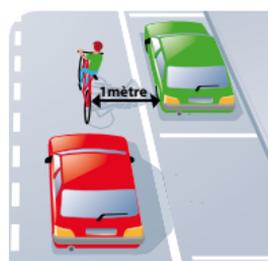
Préconisation

Ne vous serrez pas inutilement sur la droite, vous devez prendre la place à laquelle vous avez droit.

Roulez à 1 mètre des voitures en stationnement, que l'aménagement soit marqué au sol ou non.

Avantages

Vous anticipez mieux les ouvertures de portières et les imprévus (piéton traversant entre 2 voitures par exemple). Les voitures vous identifient davantage et vous doubleront quand cela sera possible.



Maintenez votre trajectoire

Constat

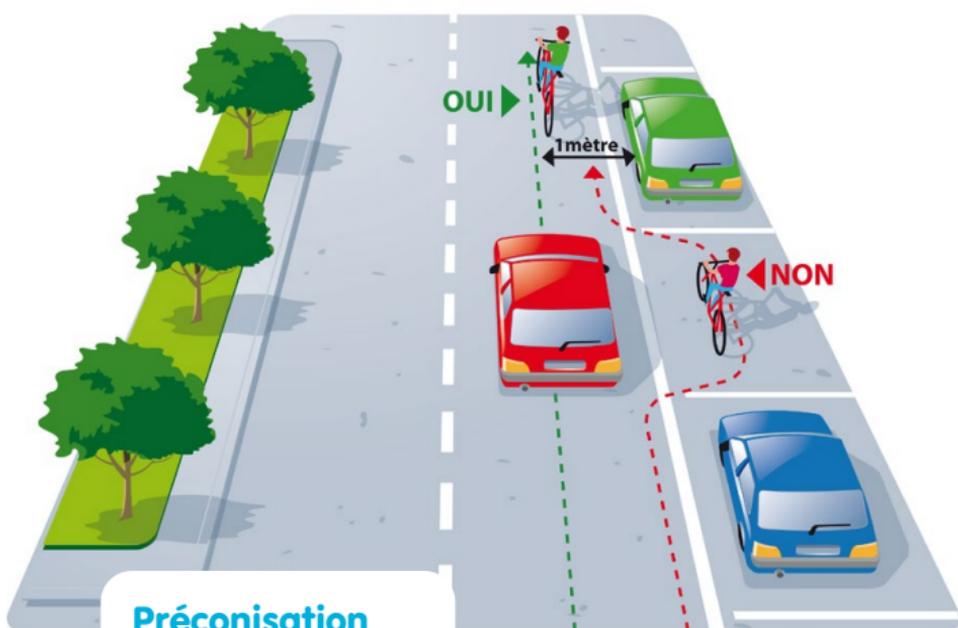
Afin de se sentir plus en sécurité, les cyclistes utilisent parfois les zones de stationnement automobile pour circuler.

Problème

Votre trajectoire n'est pas lisible pour les autres usagers de la route.

Sorti de la voie de circulation, vous n'êtes plus prioritaire.

Plus vous vous faites discret, moins l'automobiliste vous voit.



Préconisation

Restez sur la voie de circulation, même si les zones de stationnement sont libres.

Avantages

Vous êtes toujours visible des autres usagers de la route.

Votre trajectoire est claire et vous restez prioritaire sur votre voie de circulation.

ATTENTION CAMION !

Son champ de vision est limité, les angles morts

Ne jamais s'arrêter le long d'un camion ou d'un bus.

Ne jamais dépasser un camion ou un bus par la droite même si vous êtes sur un aménagement cyclable. Restez

Si possible, établissez un contact visuel avec le chauffeur :

Anticipez vos changements de directions

Pour tourner à gauche

Repérez les mouvements des autres usagers de la route (piéton, cycliste, automobiliste ...), qu'ils soient devant ou derrière vous.

En amont, signalez votre intention de tourner en **tendant votre bras** dans la direction souhaitée.

Retournez-vous pour vous assurer que d'autres véhicules ne sont pas en train de vous dépasser. Etablissez un contact visuel avec eux. Pour tourner à gauche, **changez progressivement** de direction en gardant votre bras tendu.

Ne forcez pas le passage, même si vous êtes prioritaire.

Dans un giratoire

N'hésitez pas à rouler au milieu de la voie de circulation (celle de droite en cas de giratoire à plusieurs voies).

En cas de difficulté (appréhension, forte circulation...), vous pouvez utiliser les passages piétons en mettant pied à terre (se positionner sur le trottoir avant de traverser).



sont nombreux : il ne vous voit pas forcément.

te ou à l'approche d'un carrefour,
ez derrière lui, à bonne distance.
si vous le voyez, il peut aussi vous voir !

